CVSOP

SAISON 2025

Nouveautés 2025

Suite à la dernière Assemblée Générale dont le PV a été partagé *ici*, le bureau s'est renouvelé et le CODIR compte 2 nouveaux membres parmi les 6.

Le **Tracteur** s'est refait une jeunesse cet hiver grâce à Olivier, Jean-Yvon et François qui le bichonne. Un grand **MERCI** à eux. Pour cette saison, les jantes et pneus ont été refaits à neuf.
L'équipe de choc de maintenance recherche **de nouveaux volontaires pour prendre le relais** dans la maintenance et gestion du tracteur hors saison. Merci de vous manifester auprès d'eux ou du bureau pour contribuer et bénéficier d'un **transfert de compétences**.

Cette année encore, nous vous encourageons à régler votre cotisation via HelloAsso, avec *ce lien*. N'oubliez pas de régler rapidement pour obtenir votre sticker de l'année (disponible auprès d'un membre du Bureau)

Programme 2025

En plus des initiatives entre membres comme des pique-nique, balades en mer, ou autres moments de convivialité entre nous, le CVSOP organise comme à son habitude 2 régates :
- le **vendredi 8 août** avec une remise des prix dans la continuité de la régate autour d'un pot.
- le **jeudi 14 août,** avec la **régate de deux ports** qui sera suivie de l'Assemblée Générale remise des prix aura lieu juste avant l'AG le jour même.

Au programme également, le **triathlon des Sables** le **lundi 11 août**.

L'Assemblée Générale se tiendra le juste après la remise des prix de la régate et autour repas champêtre et marin, le **14 août à 19h30**.

Pour tout savoir, votre messagerie téléphonique / réseau social… et bien sûr **notre site** *www.cvsop.e-monsite.com*

LES INFORMATIONS PRATIQUES

COTISATIONS (par bateau) - **Inchangées**

Membre bienfaiteur	**65 €**
Saison	**50 €**
Saison sans tracteur	**20 €**
Quinzaine	**35 €**

Le **TRACTEUR** est opérationnel et est stationné au Garage Hamon la nuit et sur le parking à bateaux pendant la journée. Nous sollicitons l'ensemble des membres à **respecter les conditions d'utilisation et de sécurité** de celui-ci, sous peine de sanction comme indiqué dans les statuts (*Chap 1, Art 4)* :
- démonstration préalable obligatoire par un membre du CODIR
- **Permis B obligatoire**
- Limitation aux **charges de 500 kg**
- Utilisation pour les non-membres (A/R) **5 €**

Le mot du Président

Chers membres,

C'est avec plaisir que je m'adresse à vous en ce début de saison 2025.

Notre équipe en grande partie rajeunie se réjouit avec moi de pouvoir vous accompagner sur le sable (d'or bien sûr) et sur (ou dans) l'eau pour courir, tracter, naviguer (ou nager) … Comme vous pouvez le voir, les opportunités ne manqueront pas.

J'espère que vent et soleil seront aussi des nôtres, mais j'espère surtout que nous pourrons partager de vrais moments de plaisir et d'amitié.

Bonne navigation !

Antoine

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS:

Antoine DESBARRIERES (Président) 06 24 88 49 05

Pierre-François HENRY (Trésorier) 06 22 54 68 62

Clara MATHIEU (Secrétaire) 06 63 46 29 85

www.cvsop.e-monsite.com